

Communiqué de presse
23 mai 2005 – Cour des comptes

Le cadre de fonctionnement du service fédéral d'achats Contrats-cadres fait obstacle à l'innovation

23 mai 2005 – Un audit effectué par la Cour des comptes auprès du service 'Contrats-cadres multi-SPF' (CMS) du SPF Personnel & Organisation (SPF P&O) révèle que, si ce service fonctionne d'une manière professionnelle et légalement correcte, le cadre dans lequel il travaille l'empêche de poursuivre une stratégie d'innovation. Les pouvoirs publics se privent ainsi d'opportunités de diminuer le coût de leurs achats.

Les pouvoirs publics peuvent réaliser des économies importantes en effectuant des achats groupés, par le biais de contrats-cadres. Acheter des volumes élevés permet d'obtenir des prix plus avantageux et de réduire les frais, une procédure d'achat ne devant être appliquée qu'une seule fois. Vers le milieu de l'année 2002, le Bureau fédéral d'achats (BFA), le service jusqu'alors responsable de la conclusion de contrats-cadres, a été remplacé par le service 'Contrats-cadres multi-SPF' (CMS). Cette réorganisation a fourni l'occasion à la Cour des comptes d'examiner le fonctionnement du CMS sous l'angle de la légalité et de la bonne gestion et d'analyser le cadre dans lequel ce service fonctionne.

L'audit fait apparaître que le CMS travaille d'une manière professionnelle et légalement correcte. Il dispose d'un business plan bien élaboré, s'efforce d'axer sa manière de travailler sur les besoins de sa clientèle, collabore convenablement avec les autres services et connaît peu de litiges avec ses fournisseurs.

La principale conclusion de l'audit est, toutefois, qu'il y aurait lieu, pour les pouvoirs publics, d'opérer un choix stratégique. La gamme de produits qu'offre le CMS jusqu'à présent se limite à celle que proposait déjà l'ancien BFA. De nouveaux marchés intéressants sont à peine prospectés. De deux choses l'une, ou les pouvoirs publics s'en tiennent à ce service de base, mais en se privant alors d'opportunités de limiter les coûts, ou ils adoptent une stratégie d'innovation dans le cadre de laquelle le CMS collaborerait de manière proactive à la conclusion de nouveaux contrats-cadres et à la promotion des contrats-cadres existants. Il reste que, sans concertation préalable, le CMS ne peut pas conclure de contrats de sa propre initiative et que les SPF et les organismes publics décident eux-mêmes s'ils ont recours ou non aux contrats-cadres pour leurs achats.

Deux facteurs contribuent à ce manque d'innovation. Un contrat-cadre rentable rapporte beaucoup plus qu'il ne coûte à l'Etat, mais le CMS ne dispose, actuellement, d'aucun indicateur pour faire ressortir cet avantage. En d'autres termes, le coût du CMS est connu, mais les avantages économiques qu'il réalise et *peut* réaliser ne sont pas visibles. Le risque est réel que les décisions stratégiques tiennent trop peu compte des retombées favorables que réalise ce service. Il importe donc, sur le plan stratégique, de disposer d'informations plus complètes sur la plus-value économique qu'apporterait le CMS.

Lors de la répartition des moyens budgétaires, le président du SPF Personnel et Organisation, dont relève le CMS, est placé devant un dilemme : l'attribution de ressources supplémentaires au CMS entraîne inévitablement une réduction de celles des autres services appartenant au même SPF. En effet, les frais afférents aux activités du CMS sont exclusivement à la charge du SPF P&O, alors que les produits (économies réalisées lors des achats) profitent à l'ensemble de l'administration fédérale.

Il en résulte une absence d'incitants suffisants pour investir dans une expansion du CMS, alors qu'une évolution dans ce sens créerait des effets de récupération du capital investi et serait bénéfique pour l'ensemble de l'administration fédérale.

Dans sa réponse, le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances ne réagit pas à cette conclusion fondamentale.

L'audit révèle en outre que la connaissance technique du produit et la gestion des connaissances peuvent encore être améliorées en engageant un ingénieur et en décrivant les procédures dans des manuels. De même, le CMS pourrait mener des actions davantage axées sur le marketing s'il avait systématiquement une idée des comportements d'achat des clients. L'organe de concertation créé lors de la réorganisation, le Réseau de concertation, devrait fonctionner de manière plus transparente. Actuellement, la nécessité ou non de conclure un contrat-cadre n'apparaît pas clairement et les organismes publics ne sont pas suffisamment associés à cette concertation. De plus, le ministère de la Défense nationale ne participe pas à cette concertation et règle ses achats en toute autonomie.

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes est l'organe collatéral du Parlement qui contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. La Cour contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Elle travaille de façon indépendante et prend en considération les normes d'audit internationales.

« Les contrats-cadres. Le fonctionnement du service Contrats-cadres multi-SPF examiné sous l'angle de la bonne gestion et de la légalité » a été transmis au Parlement fédéral. Le rapport intégral (50 pages), la synthèse (2 pages) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur la page d'accueil du site internet de la Cour : www.courdescomptes.be.

Personne de contact :
Véronique Roelandt
Cellule Publications fédérale
02 551 88 80